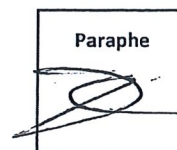




COMMUNE DE RUY-MONTCEAU



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 février 2022

DELIBERATION N°2022_019 :

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

L'an deux-mil-vingt-deux le neuf du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des conditions sanitaires, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 02 février 2022

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Véronique REBOUL, Cécile RIBEIRO, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Sandrine CHAVENT, Manon CONESA, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier DE BELVAL.

Excusés : Frédérick CHATEAU (pouvoir à Aristide RICCIARDONE), Karen ANDREIS (pouvoir à Karine PLATEAU), Éric SCHULZ (pouvoir à Aristide RICCIARDONE), Franck CONESA (pouvoir à Manon CONESA), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN).

Nombre de membres présents ou ayant donnés pouvoir : 27

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

Le Maire expose à l'Assemblée l'absence d'actualisation des tarifs de location des salles municipales depuis de nombreuses années malgré l'évolution des charges des collectivités et de consommations énergétiques des bâtiments communaux, en précisant qu'il s'agit de se donner les moyens de maintenir une certaine gratuité d'utilisation de ces salles par les associations, qui en restent les principales utilisatrices.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de réviser les tarifs en vigueur à hauteur de 25% selon le détail suivant :

		Tarif/jour (du lundi au jeudi inclus)		Forfait week-end (vendredi 14h à lundi 9h)	
		Ruymontois	extérieurs	Ruymontois	extérieurs
Salière (2 salles)	<i>prix actuel</i>	400€	400€	800€	1 200€
	Nouveau prix	500€	500€	1 000€	1 500€
Salière salle voutée	<i>prix actuel</i>	200€	200€		
	Nouveau prix	250€	250€		
Salle Annequin	<i>prix actuel</i>	200€	200€	400€	800€
	Nouveau prix	250€	250€	500€	1 000€
Salle Lavitel	<i>prix actuel</i>	200€	200€	400€	800€
	Nouveau prix	250€	250€	500€	1 000€

Le Maire précise que l'inflation depuis ces 13 dernières années correspond, sans augmentation de ces tarifs, à un taux de 18%. Dans l'objectif, comme précisé plus haut, de se donner les moyens de maintenir une certaine gratuité d'utilisation pour les associations, il propose une augmentation tarifaire de 25% pour ne pas à avoir à augmenter systématiquement, tous les ans, ces tarifs de location de salles communales.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à la **Majorité** (1 abstention, 12 contre, 14 Pour)

Mr MARIE-CLAIRE s'abstenant ;

Mmes CONESA et MARIN, ainsi que leurs pouvoirs de Mrs CONESA et VEYET, Mmes COLLOMB, RABATEL, REBOUL, RIBEIRO, Mrs HYVER, FARIN, RENAUD et RABUEL se prononçant contre.

✓ **FIXE** les tarifs de location des salles municipales ainsi modifiés, à compter de l'année 2022 comme suit :

	Tarif/jour (du lundi au jeudi inclus)		Forfait week-end (vendredi 14h à lundi 9h)	
	Ruymontois	extérieurs	Ruymontois	extérieurs
Salière (2 salles)	500€	500€	1 000€	1 500€
Salière salle voutée	250€	250€		
Salle Annequin	250€	250€	500€	1 000€
Salle Lavitel	250€	250€	500€	1 000€

✓ **CHARGE** le Maire de l'ensemble des formalités liées à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 09 février 2022

Le Maire, Denis GIRAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : RUY-MONTCEAU MAIRIE

Utilisateur : GRANA Carole

Paramètres de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB2022_019
Date de la décision :	2022-02-09 00:00:00+01
Objet :	Tarifs de location des salles municipales
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5.2.3 - Activités marchandes ou commerciales
Identifiant unique :	038-213803489-20220209-DELIB2022_019-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenu dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
038-213803489-20220209-DELIB2022_019-DE-1-1_0.xml	text/xml	959
Delib2022019.pdf	application/pdf	648509
99_DE-038-213803489-20220209-DELIB2022_019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	648509

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente de transmission	15 février 2022 à 10h56min09s	Dépot initial
Transmis	15 février 2022 à 10h56min09s	Accepté par la TdR : validation OK
Acquittement reçu	15 février 2022 à 10h56min51s	Transmis au MI
	15 février 2022 à 10h56min51s	Reçu par le MI le 2022-02-15